

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2022 B 14442

Numéro SIREN : 389 120 858

Nom ou dénomination : SEXTANT SOLUTIONS INFORMATIQUES

Ce dépôt a été enregistré le 10/02/2023 sous le numéro de dépôt 2006

Certifié conforme

Formulaire obligatoire (article 519 du Code Général des Impôts)

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2022

2006.

Désignation de l'entreprise : **SEXTANT SOLUTIONS INFORMATIQUES** Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* **12**
 Adresse de l'entreprise **55 avenue Marceau** **75116 PARIS** Durée de l'exercice précédent* **12**

Número SIRET* **3 8 9 1 2 0 8 5 8 0 0 0 4 5**

Néant *

				Exercice N clos le.		N-1	
				13 1 0 3 2 0 2 2		13 1 0 3 2 0 2 1	
		Brut		Amortissements, provisions		Net	
		1		2		3	
						Net	
						4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC			
	Frais de développement *	CX	133 891	CQ	133 891		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG			
	Fonds commercial (1)	AH	4 573	AI		4 573	4 573
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	Terrains	AN		AO			
	Constructions	AP		AQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS			
	Autres immobilisations corporelles	AT	601 305	AU	348 005	253 300	331 386
	Immobilisations en cours	AV		AW			
	Avances et acomptes	AX		AY			
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
	Autres participations	CU		CV			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Créances rattachées à des participations	BB		BC			
	Autres titres immobilisés	BD		BE			
	Prêts	BF		BG			
	Autres immobilisations financières*	BH	7 507	BI		7 507	7 294
TOTAL (II)	BJ	747 276	BK	481 896	265 380	343 253	
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
	En cours de production de biens	BN		BO			
	En cours de production de services	BP		BQ			
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
	Marchandises	BT		BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
	Autres stocks	BX		BY			
CREANCES	Clientèle et comptes rattachés (3)*	BX	1 615 584	BY		1 615 584	1 190 355
	Autres créances (3)	BZ	144 271	CA		144 271	296 507
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE			80
DIVERS	Disponibilités	CF	181 565	CG		181 565	362 747
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	466 590	CI		466 590	274 823
	TOTAL (III)	CJ	2 408 010	CK		2 408 010	2 124 512
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
Ecarts de conversion actif* (VI)	CN						
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	3 155 286	IA	481 896	2 673 390	2 467 766	

Renvois : (1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP (0) (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : Immobilisations : Stocks : Créances :

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegad Quatre

* Des réalisations concernant cette rubrique sont déclarées dans le bilan n° 2022 En Euros.

Désignation de l'entreprise : SEXTANT SOLUTIONS INFORMATIQUES		Néant <input type="checkbox"/> *			
		Exercice N	Exercice N-1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :156...000.....)	DA	156 000	156 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	15 600	15 600	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	9 763	9 763	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	657 209	756 035	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(157 212)	(98 826)	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	681 361	838 573	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	42 997	14 813	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	200 751	119 505	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	450 770	391 767	
	Dettes fiscales et sociales	DY	648 296	719 996	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	65 871	50 382	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	583 344	332 730	
	TOTAL (IV)	EC	1 992 029	1 629 193	
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	2 673 390	2 467 766	
RENVOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Ecart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1F			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 872 524	1 629 193		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	41 928	13 322		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : **SEXTANT SOLUTIONS INFORMATIQUES**Néant *

		Exercice N				Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	58 696	FB	FC	58 696	223 996	
	Production vendue	biens* services*	FD		FE	FF		
			FG	3 544 996	FH	FI	3 544 996	3 979 868
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	3 603 692	FK	FL	3 603 692	4 203 864	
	Production stockée*				FM			
	Production immobilisée*				FN			
	Subventions d'exploitation				FO	30 489	14 750	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)				FP	25 966		
	Autres produits (1) (11)				FQ	1 672	689	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	3 661 819	4 219 303
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS	52 648	218 234	
	Variation de stock (marchandises)*				FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *				FW	1 172 954	1 191 743	
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	68 418	98 685	
	Salaires et traitements*				FY	1 625 976	1 969 642	
	Charges sociales (10)				FZ	612 153	766 547	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*		GA	79 745	56 126	
			- dotations aux provisions		GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC			
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD				
	Autres charges (12)				GE	58 214	18 905	
Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	3 670 108	4 319 883	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	(8 289)	(100 580)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*			(III)	GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*			(IV)	GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK	1	1	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	420	1 718	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM			
	Différences positives de change				GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO			
Total des produits financiers (V)					GP	421	1 719	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	95 601	(35)	
	Différences négatives de change				GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT			
Total des charges financières (VI)					GU	95 601	(35)	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(95 180)	1 754	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	(103 469)	(98 826)	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SEXTANT SOLUTIONS INFORMATIQUES		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	53 743
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	53 743
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(53 743)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	3 662 240
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	4 319 848
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(157 212)
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG
	(3) Dont { - Crédit bail mobilier *	HP	
		- Crédit bail immobilier	HQ
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	420
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	117
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD
	(9) Dont transferts de charges	A1	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	32 321
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6	obligatoires A9		
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8	dont cotisations Madelin A7	
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Litige PC 21		53 743	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cepiis Quatre

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 2 673 390.19 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 3 603 691.68 Euros et dégageant un déficit de -157 211.80 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/04/2021 au 31/03/2022.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La société a acheté l'intégralité des titres de la société AMS au cours de l'exercice pour leur valeur nominale de 76 500 Euros.

La société a décidé le 10 février 2022 de dissoudre par anticipation la société AMS. En application des dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du code civil, à l'expiration, le 18 mars 2022, du délai d'opposition des créanciers, la dissolution a entraîné le transfert universelle de patrimoine de la société AMS dans le patrimoine de la société SEXTANT. Cette opération a généré un mali de liquidation de 95 484,54 Euros constaté dans les charges financières de l'exercice.

Depuis le début de l'année 2020, est intervenue la crise sanitaire liée au virus Covid-19.

Ce virus circule activement dans plusieurs pays dont la France. Le développement du COVID-19 est qualifié officiellement de pandémie par l'Organisation Mondiale de la Santé le 11 mars 2020.

Au cours de l'exercice écoulé, la société n'a pas souffert des conséquences liées au COVID-19.

La société reste particulièrement vigilante quant au développement de la situation même si la durée et les impacts attendus du COVID 19 sur le territoire français restent incertains.

Nous considérons à ce stade que le principe de continuité d'exploitation retenu dans le cadre de l'établissement des comptes de l'exercice 2021 tel que présenté dans le paragraphe " Principes et conventions générales " n'est pas remis en cause.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

ANNEXE

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du règlement ANC 2014-03 et des règlements successifs relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Société d'Expertise Comptable et
de Commissariat aux Comptes
inscrite auprès de l'Ordre des
Experts Comptables de la région
parisienne et à la Compagnie
Régionale des Commissaires aux
Comptes de Versailles

SEXTANT
SAS au capital de 156 000€
55, Avenue Marceau
◆◆◆
75 116 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2022

Groupe SNR

163-165 av. Charles de Gaulle
92200 NEUILLY SUR SEINE

Tél : 01 55 61 94 20

Fax : 01 55 61 91 48

contact@groupe-snr.com

www.groupe-snr.com



RSM Partenaires

SEXTANT SAS

A l'assemblée générale,

I - OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SEXTANT, relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} avril 2021 à la date d'émission de notre rapport.

III - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV – VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

V – RESPONSABILITE DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.



Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

VI – RESPONSABILITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

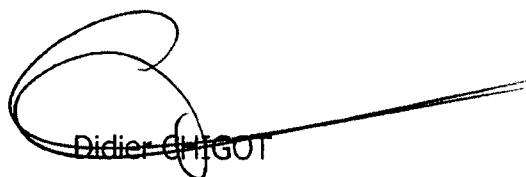
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs
- de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

NEUILLY sur SEINE,
Le 15 septembre 2022

Le Commissaire aux Comptes

SNR AUDIT



Didier CHIGOT

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/03/2022 12			Exercice N-1 31/03/2021 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement	133 891.46	133 891.46				
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)	4 573.47		4 573.47	4 573.47		
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	601 304.66	348 004.73	253 299.93	331 385.87	-78 085.94	-23.56
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
Immobilisations financières (2)							
Participations mises en équivalence							
Autres participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières	7 506.71		7 506.71	7 294.07	212.64	2.92	
Total II	747 276.30	481 896.19	265 380.11	343 253.41	-77 873.30	-22.69	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	1 615 584.01		1 615 584.01	1 190 355.47	425 228.54	35.72
	Autres créances	144 270.73		144 270.73	296 506.53	-152 235.80	-51.34
Capital souscrit - appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement				80.00	-80.00	-100.00	
Disponibilités	181 564.95		181 564.95	362 747.06	-181 182.11	-49.95	
Charges constatées d'avance (3)	466 590.39		466 590.39	274 823.14	191 767.25	69.78	
Total III	2 408 010.08		2 408 010.08	2 124 512.20	283 497.88	13.34	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	3 155 286.38	481 896.19	2 673 390.19	2 467 765.61	205 624.58	8.33	

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/03/2022 12	Exercice N-1 31/03/2021 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 156 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	156 000.00	156 000.00		
	Réserves				
	Réserve légale	15 600.00	15 600.00		
	Réserves statutaires ou contractuelles	9 763.28	9 763.28		
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	657 209.45	756 035.42	-98 825.97	-13.07
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	-157 211.80	-98 825.97	-58 385.83	-59.08
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	681 360.93	838 572.73	-157 211.80	-18.75
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants	42 996.98	14 812.57	28 184.41	190.27
	Emprunts et dettes financières diverses	200 751.20	119 504.78	81 246.42	67.99
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	450 769.62	391 767.30	59 002.32	15.06
	Dettes fiscales et sociales	648 296.31	719 995.92	-71 699.61	-9.96
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	65 871.05	50 382.09	15 488.96	30.74	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)	583 344.10	332 730.22	250 613.88	75.32
	Total IV	1 992 029.26	1 629 192.88	362 836.38	22.27
	Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		2 673 390.19	2 467 765.61	205 624.58	8.33

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

1 872 524.26 1 629 192.88

COMPTES DE RESULTAT

	Exercice N 31/03/2022 12			Exercice N-1 31/03/2021 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises	58 696.03		58 696.03	223 996.16		-165 300.13	-73.80
Production vendue de biens							
Production vendue de services	3 544 995.65		3 544 995.65	3 979 867.80		-434 872.15	-10.93
Chiffre d'affaires NET	3 603 691.68		3 603 691.68	4 203 863.96		-600 172.28	-14.28
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation			30 488.92	14 750.20		15 738.72	106.70
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			25 966.27			25 966.27	
Autres produits			1 672.26	688.69		983.57	142.82
Total des Produits d'exploitation (I)			3 661 819.13	4 219 302.85		-557 483.72	-13.21
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises			52 647.79	218 234.01		-165 586.22	-75.88
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			1 172 954.03	1 191 743.03		-18 789.00	-1.58
Impôts, taxes et versements assimilés			68 417.90	98 685.31		-30 267.41	-30.67
Salaires et traitements			1 625 976.27	1 969 642.13		-343 665.86	-17.45
Charges sociales			612 152.58	766 547.19		-154 394.61	-20.14
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			79 745.34	56 125.91		23 619.43	42.08
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			58 214.00	18 905.34		39 308.66	207.92
Total des Charges d'exploitation (II)			3 670 107.91	4 319 882.92		-649 775.01	-15.04
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			-8 288.78	-100 580.07		92 291.29	91.76
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTES DE RESULTAT

	Exercice N 31/03/2022	Exercice N-1 31/03/2021	Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)	0.96	1.00	-0.04	-4.00
Autres intérêts et produits assimilés (3)	420.12	1 717.68	-1 297.56	-75.54
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	421.08	1 718.68	-1 297.60	-75.50
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	95 601.46	-35.42	95 636.88	NS
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	95 601.46	-35.42	95 636.88	NS
2. Résultat financier (V-VI)	-95 180.38	1 754.10	-96 934.48	NS
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	-103 469.16	-98 825.97	-4 643.19	-4.70
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII				
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	53 742.64		53 742.64	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	53 742.64		53 742.64	
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	-53 742.64		-53 742.64	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des produits (I+III+V+VII)	3 662 240.21	4 221 021.53	-558 781.32	-13.24
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	3 819 452.01	4 319 847.50	-500 395.49	-11.58
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	-157 211.80	-98 825.97	-58 385.83	-59.08

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

420.00

1 718.00

117.00

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	14
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	15
Permanence ou changement de méthodes	15
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	17
Etat des amortissements	18
Etat des provisions	19
Etat des échéances des créances et des dettes	20
Composition du capital social	21
Frais de recherche appliquée et de développement	22
Evaluation des immobilisations corporelles	22
Evaluation des amortissements	23
Evaluation des créances et des dettes	23
Dépréciation des créances	23
Produits à recevoir	24
Charges à payer	25
Charges et produits constatés d'avance	26
Eléments relevant de plusieurs postes du bilan	27
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Rémunération des dirigeants	29
Ventilation de l'effectif moyen	30
Charges et produits financiers concernant les entr. liées	31
Honoraires des commissaires aux comptes	31
- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	
Produits et charges exceptionnels	33

ANNEXE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 2 673 390.19 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 3 603 691.68 Euros et dégagant un déficit de -157 211.80 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/04/2021 au 31/03/2022.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La société a acheté l'intégralité des titres de la société AMS au cours de l'exercice pour leur valeur nominale de 76 500 Euros.

La société a décidé le 10 février 2022 de dissoudre par anticipation la société AMS. En application des dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du code civil, à l'expiration, le 18 mars 2022, du délai d'opposition des créanciers, la dissolution a entraîné le transfert universelle de patrimoine de la société AMS dans le patrimoine de la société SEXTANT. Cette opération a généré un mali de liquidation de 95 484,54 Euros constaté dans les charges financières de l'exercice.

Depuis le début de l'année 2020, est intervenue la crise sanitaire liée au virus Covid-19. Ce virus circule activement dans plusieurs pays dont la France. Le développement du COVID-19, qualifié officiellement de pandémie par l'Organisation Mondiale de la Santé le 11 mars 2020.

Au cours de l'exercice écoulé, la société n'a pas souffert des conséquences liées au COVID-19. La société reste particulièrement vigilante quant au développement de la situation même si la durée et les impacts attendus de COVID 19 sur le territoire français restent incertains.

Le conflit russo-ukrainien qui a commencé le 24 février 2022, n'a pas eu d'impact sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise.

Ces événements étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Nous considérons à ce stade que le principe de continuité d'exploitation retenu dans le cadre de l'établissement des comptes de l'exercice tel que présenté dans le paragraphe " Principes et conventions générales " n'est pas remis en question.

ANNEXE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du règlement ANC 2014-03 et des règlements successifs relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement	TOTAL	133 891	
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	4 573	
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales agencements aménagements des constructions			
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			
Installations générales agencements aménagements divers	263 892		
Matériel de transport	13 346		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	293 184		30 883
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
	TOTAL	570 422	30 883
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations			76 500
Autres titres immobilisés			
Prêts, autres immobilisations financières	7 294		213
	TOTAL	7 294	76 713
	TOTAL GENERAL	716 181	107 596

	Diminutions	Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
Frais établissement et de développement	TOTAL	133 891	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	4 573	
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales agencements aménagements constr.			
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			
Installations générales agencements aménagements divers		263 892	
Matériel de transport		13 346	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		324 067	
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
	TOTAL	601 305	
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations		76 500	
Autres titres immobilisés			
Prêts, autres immobilisations financières		0	7 507
	TOTAL	76 500	7 507
	TOTAL GENERAL	76 500	747 276

Les acquisitions d'immobilisations corporelles de la période (30 883 Euros) comprennent:

- la valeur brute des immobilisations AMS transférées dans le cadre de l'opération de TUP à hauteur de 29 224 Euros,
- les acquisitions de la période pour 1 659 Euros.

ANNEXE

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement TOTAL	133 891			133 891
Autres immobilisations incorporelles TOTAL				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales agencements aménagements constr.				
Installations techniques, Matériel et outillage industriel				
Installations générales agencements aménagements divers	127 343	18 526		145 869
Matériel de transport	13 346			13 346
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	98 347	90 443		188 790
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	239 036	108 969		348 005
TOTAL GENERAL	372 927	108 969		481 896

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Frais étab.rech.développ. TOTAL					
Autres immob.incorporelles TOTAL					
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Instal.générales agenc.aménag.constr.					
Instal.techniques matériel outillage indus.					
Instal.générales agenc.aménag.divers	18 526				
Matériel de transport					
Matériel de bureau informatique mobilier	90 443				
Emballages récupérables et divers					
TOTAL	108 969				
TOTAL GENERAL	108 969				

La colonne dotations de l'exercice comprend:

- 29 224 Euros d'amortissements de matériel de bureau et informatique transférés par AMS à la société dans le cadre de l'opération de TUP;
- 79 745 Euros de dotations aux amortissements.

ANNEXE

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur immobilisations incorporelles					
Sur immobilisations corporelles					
Sur titres mises en équivalence					
Sur titres de participation					
Sur autres immobilisations financières					
Sur stocks et en cours					
Sur comptes clients	25 966		25 966		
Autres provisions pour dépréciation					
TOTAL	25 966		25 966		
TOTAL GENERAL	25 966		25 966		
Dont dotations et reprises					
d'exploitation			25 966		
financières					
exceptionnelles					

ANNEXE

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	7 507	- 0	7 507
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	1 615 584	1 615 584	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3 326	3 326	
Impôts sur les bénéfices	20 063	20 063	
Taxe sur la valeur ajoutée	71 925	71 925	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers état et autres collectivités publiques	647	647	
Groupe et associés	303	303	
Débiteurs divers	48 006	48 006	
Charges constatées d'avance	466 590	466 590	
TOTAL	2 233 952	2 226 445	7 507
Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	42 997	42 997		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers	119 505	- 0	119 505	
Fournisseurs et comptes rattachés	450 770	450 770		
Personnel et comptes rattachés	139 152	139 152		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	138 990	138 990		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	330 090	330 090		
Obligations cautionnées				
Autres impôts taxes et assimilés	40 063	40 063		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	81 246	81 246		
Autres dettes	65 871	65 871		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	583 344	583 344		
TOTAL	1 992 029	1 872 524	119 505	
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.				

ANNEXE

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	200. 0000	780			780

ANNEXE

Frais de recherche appliquée et de développement

(PCG Art. 831-2/2.1)

Il s'agit du détail du poste Frais de recherche et de développement au bilan.
Les dépenses engagées ont été inscrites en immobilisations, car il s'agit de frais afférents à des projets nettement individualisés et ayant de sérieuses chances de rentabilité commerciale.

Ces frais de recherche ont fait l'objet d'un amortissement sur 3 ans.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens.

ANNEXE

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 à 4 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	8 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

ANNEXE

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	152 890
Autres créances	34 992
Valeurs mobilières de placement	
Disponibilités	
Total	187 882

ANNEXE

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 069
Emprunts et dettes financières diverses	1 020
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	65 401
Dettes fiscales et sociales	193 923
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	55 593
Total	317 005

ANNEXE

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	466 590
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
Total	466 590
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	583 344
Produits financiers	
Produits exceptionnels	
Total	583 344

ANNEXE

Éléments relevant de plusieurs postes au bilan

(Code du Commerce Art. R 123-181)

Postes du bilan	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentées par un effet de commerce
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation	
Capital souscrit non appelé			
Avances et acomptes sur immobilisations incorp.			
Avances et acomptes sur immobilisations corpor.			
Participations			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres titres immobilisés			
Autres immobilisations financières			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances clients et comptes rattachés	772 118		
Autres créances	29 103		
Capital souscrit appelé non versé			
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières diverses	81 246		
Avances et acomptes reçus sur commandes			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	318 886		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			

ANNEXE

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

ANNEXE

Rémunération des dirigeants

(PCG Art. 831-3, 832-12, 832-13)

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente annexe car elle conduirait à donner une rémunération individuelle.

ANNEXE

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salié
Cadres	
Agents de maîtrise et techniciens	38
Employés	
Ouvriers	
Total	38

ANNEXE

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total	95 601	421
Dont entreprises liées	117	421

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 6 672 Euros.

Il se compose exclusivement des honoraires dûs au titre du contrôle légal des comptes.

ANNEXE

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

« SEXTANT SOLUTIONS INFORMATIQUES »

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 156.000 EUROS

SIEGE SOCIAL A PARIS (75116)
Avenue Marceau n°55

389 120 858 RCS PARIS

« la Société »

oooOooo

PROCES- VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
EN DATE DU 26 SEPTEMBRE 2022

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX,
LE VINGT-SIX SEPTEMBRE,
A 11 HEURES ET 30 MINUTES,
AU SIEGE SOCIAL.

L'Associée unique de la Société a pris les décisions suivantes relatives à l'ordre du jour ci-après :

ORDRE DU JOUR :

- Lecture du rapport de gestion sur la situation de la Société et sur son activité durant l'exercice clos le 31 MARS 2022,
- Présentation des comptes dudit exercice,
- Examen et approbation des comptes de l'exercice écoulé,
- Affectation des résultats,
- Quitus au Président,
- Transfert du siège social ; modifications corrélatives de l'article 3 des statuts de la Société,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour formalités.

Le cabinet SNR AUDIT, Commissaire aux comptes, régulièrement convoqué est absent et excusé.

PREMIERE DECISION

L'Associée unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, et du Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir, le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 mars 2022, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge un montant



de 236€ de taxe sur les véhicules des sociétés, dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

En conséquence, il donne au Président quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 mars 2022.

DEUXIEME DECISION

L'Associée unique après avoir constaté que les comptes de l'exercice clos le 31 MARS 2022 font apparaître une perte de CENT CINQUANTE SEPT MILLE DEUX CENT DOUZE EUROS (157.212 €), décide d'affecter intégralement ladite perte au poste « REPORT A NOUVEAU » qui sera ainsi porté d'un montant de SIX CENT CINQUANTE SEPT MILLE DEUX CENT NEUF EUROS (657.209 €) à un montant de QUATRE CENT QUATRE VINGT DIX NEUF MILLE NEUF CENT QUATRE VINGT DIX SEPT EUROS (499.997 €).

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois précédents exercices.

TROISIEME DECISION

L'Associée unique approuve les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce qui sont intervenues et/ou se sont poursuivies au cours de l'exercice clos le 31 mars 2022.

QUATRIEME DECISION

L'Associée unique décide de transférer le siège social qui est situé à PARIS (75116), Avenue Marceau n°55 à NEUILLY SUR SEINE (92200), Boulevard Victor Hugo n°62/64- bâtiment B à compter de ce jour.

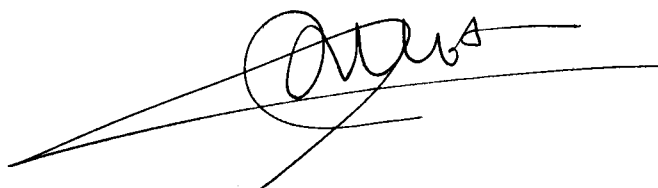
L'Associée unique décide de modifier corrélativement l'article 3 des statuts de la Société qui sera désormais rédigé de la manière suivante :

« ARTICLE 3 – Siège social

Le siège social est fixé : NEUILLY SUR SEINE (92200), Boulevard Victor Hugo n°62/64- bâtiment B. »

CINQUIEME DECISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.



La société ADELIUS
Représentée par son président la société SEAMASTER
INVEST elle-même représentée par son gérant
Monsieur Christophe BONNET
L'Associée unique



**GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE
NANTERRE**

4 rue Pablo Néruda
92020 NANTERRE Cedex

Contact : **SAI, 0149040178**

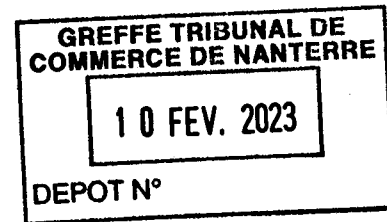
N/Réf. : **47943**

Objet : **SEXTANT SOLUTIONS INFORMATIQUES**

/ TRANSFERT DE SIEGE HORS RESSORT +

DEPOT DES COMPTES

Dépôt des comptes sociaux



Neuilly-sur-Seine, le 09 février 2023

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous adresser sous ce pli les documents suivants :

- Les comptes sociaux pour l'exercice clos le 31/03/2022
- Merci de bien vouloir prélever sur notre compte N°92010078 .

Nous vous remercions de procéder aux enregistrements et de nous retourner les actes enregistrés.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en nos meilleures salutations

Sarah INGUEMBA

Service Formalités

OSP
14 rue Beffroy - CS 30018
92523 NEUILLY SUR SEINE CEDEX
06 215 688 09069 tél: 01 49 04 01 50